



EMMANUEL MACRON
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMÉRIQUE

CAROLE DELGA
SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DU
COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA
CONSOMMATION ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE

LOUIS SCHWEITZER
COMMISSAIRE GÉNÉRAL À
L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 29 janvier 2015
N° 360

Programme d'Investissements d'Avenir

Lancement d'un nouvel appel à projets « Financement de l'Économie sociale et solidaire »



Emmanuel MACRON, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, **Carole DELGA**, secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire, **Louis SCHWEITZER**, Commissaire général à l'Investissement, et **Pierre-René LEMAS**, directeur général du groupe Caisse des Dépôts, ont lancé l'appel à projets thématique dans le cadre de l'action «Financement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)» du Programme d'Investissements d'Avenir. **Tourisme social, transition énergétique et écologique, revitalisation des territoires ruraux et économie du partage** sont les domaines ciblés.

Ce nouvel appel à projets, qui s'adresse aux acteurs de l'ESS, cible des secteurs précis (transition écologique et énergétique et tourisme social), un secteur innovant (l'économie du partage) en priorisant l'action économique sur les bassins de vie (revitalisation des territoires ruraux). Les thématiques retenues ont été choisies pour leur capacité à contribuer au développement territorial, notamment rural, tant en matière d'emplois, de lien social que d'efficacité énergétique. Par ailleurs, les modalités d'intervention du PIA ont été adaptées au dimensionnement des acteurs : le tourisme social mis à part, le ticket d'entrée est ainsi réduit à 150 000 euros pour la transition écologique et énergétique, pour la revitalisation des territoires ruraux ainsi que pour l'économie du partage. Ainsi, s'appuyant sur la vitalité du secteur de l'ESS, cet appel à projets visera à renforcer l'implication des acteurs locaux dans les domaines suivants :

- **Tourisme social**

Couvrant toute la gamme des destinations touristiques classiques, le tourisme social est spécifique car il participe activement à la politique d'aménagement du territoire dans la satisfaction d'une utilité sociale (les vacances pour tous). Le présent appel à projets cible les projets qui contribueront au développement harmonieux du tourisme social.

Investissement minimum par projet : 500 000 €

- **Transition énergétique et écologique**

Le présent appel à projets cible les projets qui contribueront à améliorer l'efficacité énergétique dans l'ensemble des secteurs de l'économie, notamment dans l'industrie et la production d'énergie, l'agriculture, les activités tertiaires et les transports.

Investissement minimum par projet : 150 000 €

- **Revitalisation des territoires ruraux**

Les projets devront être classés en Zone de Revitalisation Rurale¹. Ces territoires rencontrent aujourd'hui des difficultés particulières : faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique. Les

¹ Les dispositions législatives correspondantes aux ZRR sont inscrites dans la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005.

projets devront ainsi répondre à des enjeux de développement, notamment en matière d'emploi, de modernisation, de mobilité et d'agriculture.

Investissement minimum par projet : 150 000 €

- **Economie du partage**

Le présent appel à projets vise à promouvoir les projets fondés sur des modèles économiques respectueux de l'environnement et économes en ressources. Ils doivent associer les pratiques de l'économie collaborative avec les valeurs de partage liées à l'économie sociale. Les projets devront présenter des dépenses d'investissement relatives au développement d'activités, création et/ou développement de plateformes Web, investissements liés à ces derniers (matériel informatique...).

Investissement minimum par projet : 150 000 €

Volontairement plus large que les précédents, ce nouvel appel à projets propose donc aux entreprises et aux structures de l'ESS² des conditions assouplies afin de répondre davantage à leurs besoins de financement. En phase avec les ambitions de l'action « Financement de l'ESS », gérée par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'Etat, il est lancé dans un contexte favorable à l'ESS dont la loi de 2014 a fixé un cadre qui d'une part reconnaît l'intégralité de ses acteurs du secteur et d'autre part clarifie leurs critères d'appartenance.

Ne se substituant pas au premier mode d'intervention de l'action « Financement de l'ESS »³, il vient au contraire en compléter la palette d'interventions et s'inscrit dans la continuité des appels à projets précédents qui ont d'ores et déjà permis un engagement total de 19,7 M€ :

- Le premier lancé en janvier 2013 ciblait la santé et les services sociaux, l'habitat coopératif, la mobilité durable et le numérique
- le deuxième, lancé en décembre 2013, se concentrait sur l'économie circulaire, les circuits courts et l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

En finançant les acteurs de l'ESS, la Caisse des Dépôts accompagne ainsi, dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, la volonté de l'Etat de structurer et de développer ce secteur.

L'appel à projets sera ouvert jusqu'au 15 juin 2015. Les porteurs de projet sont invités à déposer leur dossier sur le site des consultations « Investissements d'Avenir » de la Caisse des Dépôts :

<http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/accueil/>

A propos de l'action « Financement de l'Économie Sociale et Solidaire » (ESS) du Programme d'Investissements d'Avenir, piloté par le Commissariat Général à l'Investissement

Dotée de 100 millions d'euros, l'action « Financement de l'Économie Sociale et Solidaire » du PIA permet de renforcer les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises de l'économie sociale et solidaire, dans une logique de cofinancement public-privé. Cette action, gérée par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'Etat, vise la création et la consolidation d'emplois ainsi que la création et le développement de modèles alternatifs ou innovants de création d'activités et d'entreprises dans ce secteur. Elle vise également la structuration des acteurs financiers expérimentés du secteur en privilégiant leur intervention dans le montage et l'apport de projets.

A fin décembre 2014, l'action « Financement de l'ESS » a engagé près de 72 millions d'euros.

Voir cahier des charges ci-joint,

Et pour en savoir plus :

www.caissedesdepots.fr/activites/investissements-davenir

<http://investissement-avenir.gouvernement.fr/>

Contacts presse :

Cabinet d'Emmanuel MACRON : 01 53 18 45 13

Cabinet de Carole DELGA: 01 53 18 44 13

Cabinet de Louis SCHWEITZER : 01 42 75 64 43

Groupe Caisse des Dépôts : 01 58 50 40 00

GRUPE



² telles que définies par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

³ Cofinancement de projets avec des partenaires financiers retenus dans le cadre de l'appel à candidature ouvert désormais jusqu'à fin 2015 au lieu de fin 2014.